



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fin du dispositif de surveillance du mésothéliome pleural

Question écrite n° 18430

Texte de la question

M. Boris Vallaud interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la reconnaissance par la Haute Autorité de santé des malades exposés à l'amiante et la fin du dispositif de surveillance du mésothéliome pleural. Le programme national de surveillance du mésothéliome pleural (PNSM) existe depuis plus de vingt ans, il permet de suivre l'évolution de la situation épidémiologique des mésothéliomes pleuraux, marqueurs spécifiques des expositions passées à l'amiante. Mis en place en 2021, le dispositif national de surveillance des mésothéliomes (DNSM) permet de « moderniser et d'optimiser la surveillance de tous les mésothéliomes (plèvre, péritoine...) sur le territoire national, l'adapter aux nouveaux enjeux, parfaire le dispositif d'enquêtes et renforcer l'articulation avec les travaux de recherche ». Aujourd'hui, les associations de victimes de l'amiante sont particulièrement inquiètes d'une suppression des dispositifs de surveillance du mésothéliome pleural. C'est notamment le cas dans le département des Landes. Selon le collectif des Amiantés du secteur de Mimizan, Santé publique France s'apprêterait à annoncer, sans concertation, cette suppression en raison d'un manque de moyens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer des éléments de réponses de nature à répondre au mieux les inquiétudes légitimes des intéressés. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions prévues par le Gouvernement visant à revoir cette décision et à maintenir les dispositifs PNSM, en lien avec les associations de victimes.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18430

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4704

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)